PARIS 12^e: BERCY

SNCF – RFF / Paris Sud-Est

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT URBAIN



Entre le Boulevard PONIATOWSKI et le Boulevard Périphérique, du Pont National aux Lignes SNCF / Gare de Lyon

Avril, 2008

Pierre CROZAT Architecte – Urbaniste EPF-L Dr. Ingénieur Mines

PARIS XIIe

Quartier de Bercy - Cour St Émilion

SITE de «LA RAPÉE» / SNCF – RFF / Petite Ceinture PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN

NOTICE DE PRÉSENTATION

Au niveau de l'Agglomération Parisienne :

Ce site est à l'arrivée/départ de l'une des pénétrantes autoroutières de Paris : l'Autoroute de l'Est (A4) (touristes de l'Europe du Nord et de l'Est et son raccordement sur le Boulevard Périphérique de la Capitale (échangeur le plus chargé d'Europe). Cette situation réclamerait un SIGNAL FORT de repérage, visible de loin.

C'est aussi l'opportunité d'implanter là un PARKING DE DISSUASION de grande capacité permettant le stockage - gardiennage sécurisé de milliers de voitures (touristes provinciaux et européens, mais aussi de Parisiens) plutôt que d'encombrer les artères du centre de la Capitale.

Une manifestation annuelle comme la FOIRE DU TRÔNE pourrait aussi bénéficier d'un tel équipement de Parking, ainsi que le voisinage.

Le GRAND PARIS nécessitera des actions concertées entre les Communes périphériques et la Capitale au niveau des EQUIPEMENTS STRUCTURANTS et des différents SYSTÈMES DE TRANSPORT et en particulier l'ensemble Bd Périphérique et Bd des Maréchaux. De nouveaux REPÉRES (de lecture urbaine) seront à mettre en place (IGH par exemple)

Au niveau de la Ville de Paris :

L'utilité du Boulevard PÉRIPHÉRIQUE est évidente ; cependant il atteint ses limites de capacité. L'ÉCHANGEUR de Bercy est néanmoins très performant, il n'est pas certain qu'un « giratoire » le soit plus.

Un tel équipement « de nuisance » (bruit, gaz d'échappement, proximité visuelle) interdit toute possibilité d'implantation d'HABITATIONS dans son environnement proche.

L'activité actuelle des TRANSPORTEURS / EFFIA demeure cependant compatible et devrait pouvoir être conservée.

Au niveau des circulations « intra-muros » :

Comme toute Porte de Paris, la Porte de Bercy permet la liaison entre Périphérique et les Boulevards des MARÉCHAUX (en l'occurrence Bd Poniatowski).

En général, le METRO dessert les différentes Portes, ce qui a été réalisé récemment avec la Ligne automatique 14, station ST ÉMILION.

La réalisation du TRAMWAY Sud de la Capitale qui emprunte les Bd des Maréchaux et son extension prochaine jusqu'à la Porte Dorée, propose un arrêt à la PORTE DE BERCY.

L'idée de création d'une nouvelle GARE RER (ligne D) n'est pas à exclure qui mettrait le passager et le « parkeur » à Châtelet avec l'ensemble des lignes RER et Métro.

De plus, la circulation des passagers sur la SEINE devrait bientôt se développer.

Au niveau de la SNCF -RFF - Petite Ceinture :

Les gares de Paris « en cul de sac » ont été construites aux limites de la Capitale, au XIXe siècle que l'urbanisation nouvelle a depuis longtemps débordées ; le déplacement des Gares en limite et desservies par le Bd Périphérique (sur les anciens triages) n'a pas été réellement envisagé. La liaison entre gares est laissée à la débrouillardise des provinciaux et des étrangers.

La GARE de LYON et celle de Bercy (train-voiture et/ou train de nuit à l'international) fonctionnent efficacement; néanmoins un PROJET DE DÉSATURATION est à l'étude opérationnelle, une Cellule ad hoc a été mise en place sous la direction de B. Duthoit.

La PETITE CEINTURE (ancienne desserte périphérique SNCF) en site propre a été longtemps abandonnée et convoitée par la Ville de Paris (encore aujourd'hui) avant de retrouver une nouvelle utilité: la DESSERTE MARCHANDISE de Magasins d'alimentation. Cette vocation semble légitime et devoir se développer.

Ainsi le SITE de La RAPÉE INFÉRIEURE semble particulièrement approprié à ce nouveau réseau de distribution (branchement sur les Grandes Lignes, raccordement à la Petite Ceinture, plateforme d'échange multimodale, triage, etc)

Cependant La RAPÉE SUPÉRIEURE, actuellement occupée par des distributeurs de marchandises (desservis par la Route), pourrait être d'une autre vocation : ZONE D'HABITATIONS ou/et de SERVICES, en liaison avec l'environnement et les besoins de la Capitale.

Au niveau du XIIe Arrondissement :

Le Quartier BERCY – ST ÉMILION est nouveau : Palais Omnisport de Parsi-Bercy – POPB, aménagement du Parc de Bercy sur les Anciens Chais, urbanisation nouvelle

en quartier d'HABITATION en bordure du Parc, zone de loisir St Émilion (restaurants, cinémas, musée des Arts Forains, Cinémathèque, etc)

La nouvelle implantation dans le XIIIe Arrondissement de l'Université Paris VII Diderot (et École d'Architecture), en bordure de Seine, vis-à-vis du Parc de Bercy (Passerelle de la Grande Bibliothèque F. Mitterrand, suggère – compte tenu des besoins recensés et de la proximité (par le pont National / Tramway – la PROMOTION d'un grand Programme de RÉSIDENCES ÉTUDIANTS,

Les besoins et la volonté de la Ville de Paris de réaliser des Programmes de LOGEMENTS HLM et SOCIAUX pourraient trouver, là, une bonne implantation pour autant qu'ils soient éloignés des nuisances de la circulation (de l'échangeur de Bercy, du Bd Poniatowski, du trafic ferroviaire de la Gare de Lyon et de Bercy.

Au niveau de la composition urbanistique :

Dans les conditions de nuisance de cette zone future d'urbanisation, le principe de l'extension « en tache d'huile » est impensable ; il na s'agit pas de « faire de la rue » à tout prix, de la continuité urbaine mais par contre d'articuler des zones existantes, des fonctions nouvelles, des besoins actuels, par le jeu des volumes et des espaces urbains et d'en faire un lieu de RENCONTRE et d'ÉCHANGE fonctionnel : une véritable PORTE DE BERCY, avec un ESPACE PUBLIQUE en Place – Esplanade jusqu'au Bd Poniatowski.

La proximité du Bois de Vincennes (par le Bd Poniatowski et le Tramway) renforce la vocation « jeunesse étudiante » et « sociale » des Programmes d'habitations.

Du Ministère des Finances au Nord, par le POPB, le Parc de Bercy aménagé, jusqu'à l'Immeuble de bureau ZEUS –SUEZ (10 étages) en fond qui serait traversé par la Circulation piétonnière, un AXE DE COMPOSITION URBAINE s'applique (les immeubles d'habitation doivent indiquer cet axe) et impose la position du REPÈRE VISUEL que constitue l'IGH (70 étages ou plus) de bureaux, services et hôtel (l'axe de composition est ainsi freiné).

La dalle supérieure du Parking de dissuasion (comprenant en Rez de chaussée – terrain naturel le relogement du programme EFFIA Transports existant) permet l'implantation d'une Grande SURFACE COMMERCIALE attractive et complémentaire du Carrefour Bercy 2 de Charenton. Le premier niveau du Parking (2.000 places) pourrait lui être concédé.

Au niveau culturel:

Enfin un IMMEUBLE RFF, en bordure des Grandes Lignes (faisant masque de nuisances) serait propices aux Services et à l'implantation du MUSÉE du CHEMIN DE FER, à Paris (aucun parisien ne va jusqu'à Mulhouse visiter le Musée du Rail) avec une

Exposition du Matériel roulant, l'organisation de voyages touristiques locaux ou à thèmes (Bourgogne, Auvergne, Lyon, etc), un Centre de Documentation, des Projections de Films ferroviaire et Expositions diverses sur le thème de la Vie du Rail, etc.

Un espace culturel polyvalent (salle de spectacles) viendrait compléter ce dispositif.

En conclusion:

L'ensemble des terrains concernés par ce Projet d'aménagement urbain – excepté le Bd Poniatowski – sont du ressort de RFF- SNCF.

La proposition présentée en 2007 par l'APUR d'un développement urbain « en tache d'huile » n'est pas applicable ici (systématique et rétrograde) compte tenu des conditions de l'environnement (nuisances) ; il a été contesté par les habitants du quartier, la Mairie du XIIe et par le représentant du Service de l'Immobilier de la SNCF. L'APUR n'avait pas songé à un Parking de dissuasion, à une composition urbaine, à des programmes des résidences pour étudiants, etc.

Les domaines de l'urbanisme et de l'architecture ne peuvent être monopolistiques mais sont au contraire « libéraux et universels » et personne ne peut empêcher les idées d'être exprimées, formalisées, présentées, défendues quelque soit les modalités administratives.

Ce projet « libéral » est proposé dans un premier temps à RFF-SNCF Service Immobilier et Foncier dans le but d'offrir une réflexion « mise en forme » en interne et d'entrer ensuite en discussion - négociation avec la Ville de Paris et ses différents services.

RFF – SNCF, au sein de ses services propres a tous les moyens logistiques et financiers (Société HLM, Services foncier et immobilier, Bureau d'étude AREP, etc) de participer en tout ou partie à ce Projet d'aménagement urbain et s'assure ainsi de pouvoir ménager ses fonctionnalités, son domaine et ses intérêts propres.

* * *

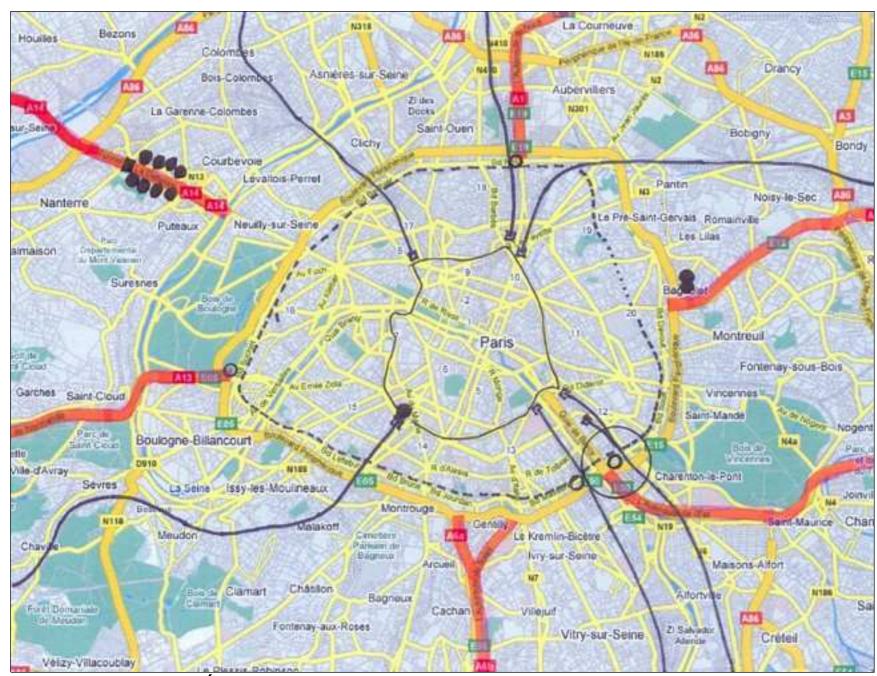


SCHÉMA D'IMPLANTATION des IGH et Parkings de Dissuasion



QUARTIER DE BERCY et LA RAPÉE / SNCF (en jaune)



immeuble ZEUS Pont National bastion PANORAMA DU SITE VU DU SUD / Bd Poniatowski Bd Périphérique



Plateforme Transporteur Effia

PANORAMA DU SITE VU DU NORD / Bd Poniatowski

immeuble ZEUS

SITE «La RAPÉE» - Domaine RFF / SNCF / Petite Ceinture

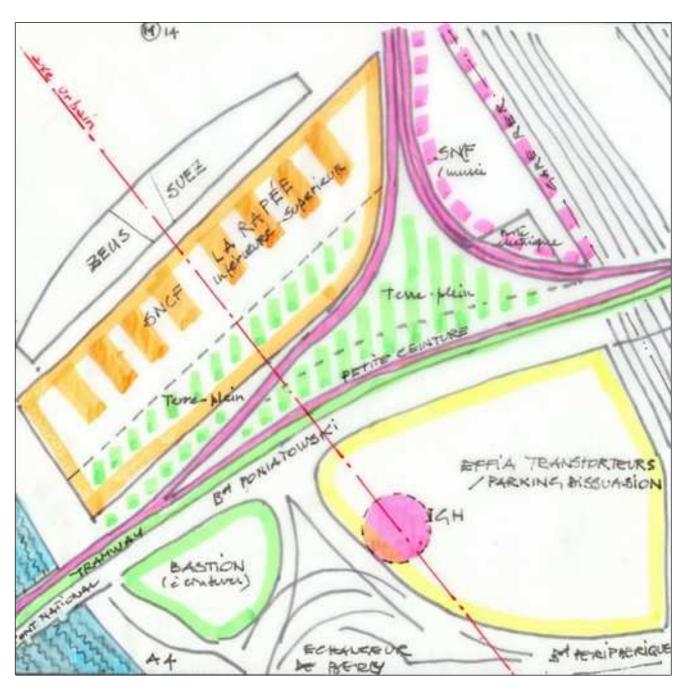
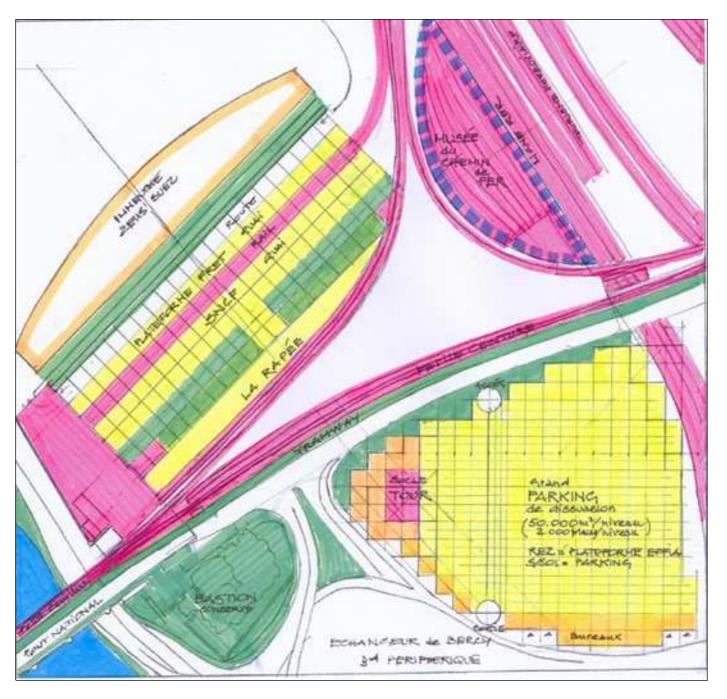
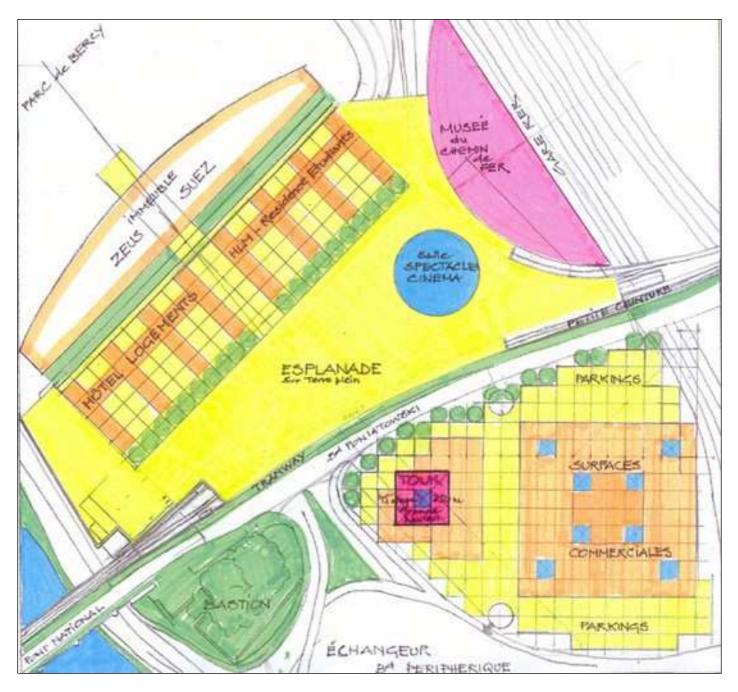


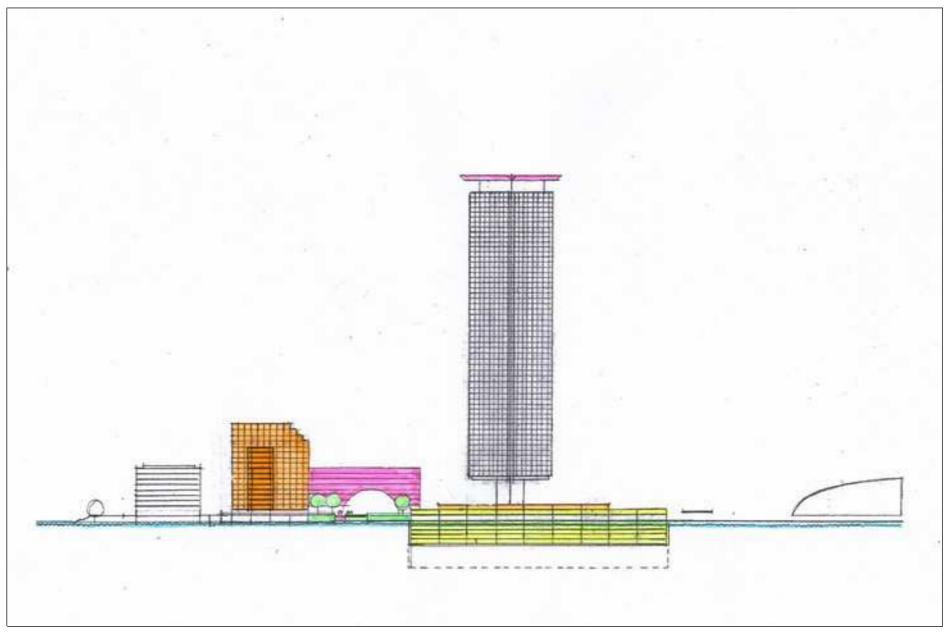
SCHÉMA D'OCCUPATION DU SITE



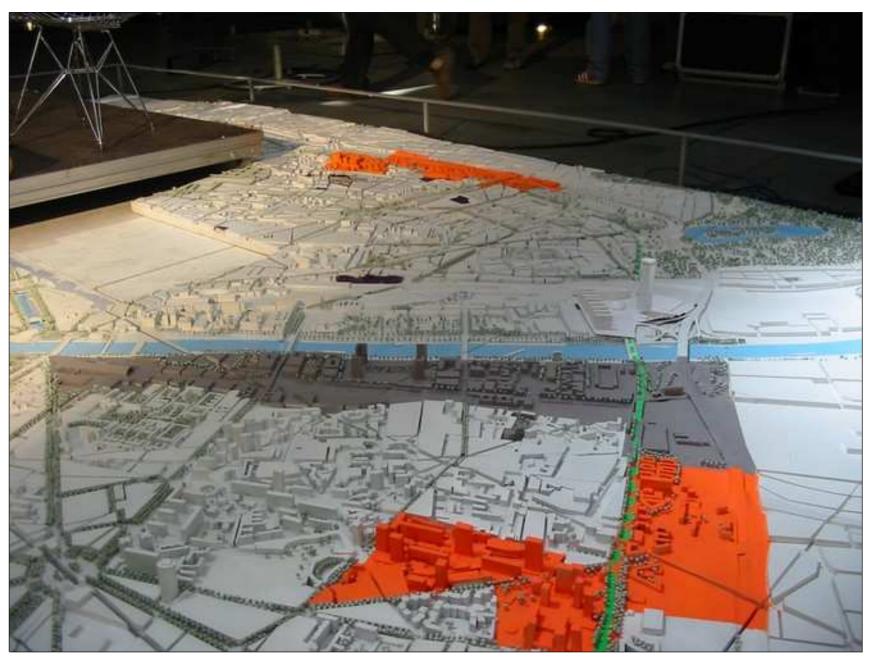
PLAN D'AMÉNAGEMENT INFÉRIEUR



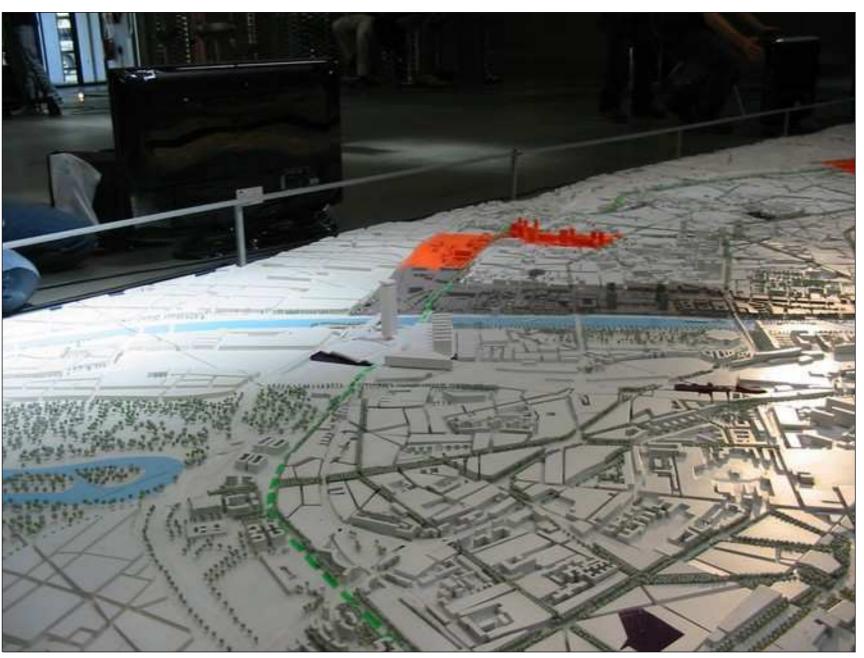
PLAN D'AMÉNAGEMENT SUPÉRIEUR



PROFIL

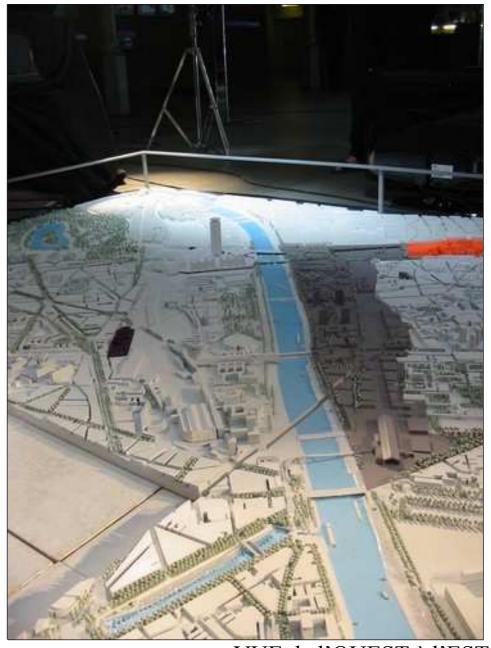


VUE du SUD au NORD



VUE du NORD au SUD





VUE de l'EST à l'OUEST

VUE de l'OUEST à l'EST



VUE RAPPROCHÉE E-O



VUE RAPPROCHÉE O-E



VUE RAPPROCHÉE N-S



VILLEURBANNE / Habitation Les Gratte-ciel 15 étages

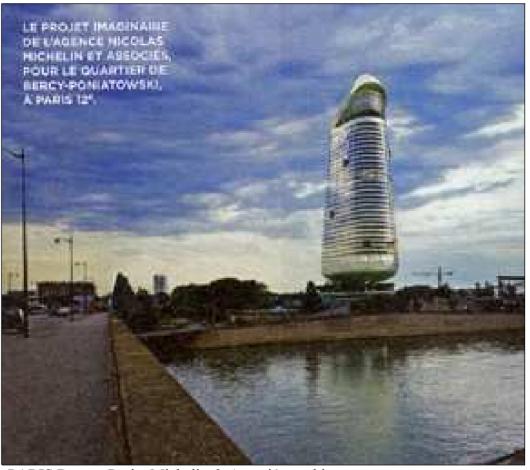


PARIS Pte de la Chapelle / IGH Habitation 30 étages





CLICHY / Hôpital Beaujon 15 étages



PARIS Bercy: Projet Michelin & Associés, archi.

EXEMPLES D'IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR



VUE AERIENNE DU SITE D'AMENAGEMENT DE LA RAPEE – PORTE DE BERCY / PARIS 12^e